

Conseil Communautaire du 28 mars 2019

D 2019

B

04

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	72 du dossier 1 et 2 - 73 du dossier 3 à 8 - 72 du dossier 9 à 32
Votants	78 du dossier 1 et 2 - 79 du dossier 3 à 8 - 78 du dossier 9 à 32

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 22 mars 2019 s'est réuni à la Salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ - Maryse HERVÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU (jusqu'au dossier 8)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	/
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Alain PRÉDOUR)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie.Françoise BOUGUES) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Jean.Pierre MARCHAND) - Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU (à partir du dossier n°3)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	/
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET) - Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Bernard CABANE – Josette PATISSOU - Jean.François THOUMAZEAU (à partir du dossier 9) - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD – Valérie TACCO - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Alain PRÉDOUR à Francis DUTHIL - Sophie BORDERIE à Joël HOCQUELET - Marie.Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance

Michel FEYRY

Dossier n°4 - DEMARCHE TERRITORIALE D'ECO-EXEMPLARITE

Rapporteur : Marie-France BONNEAU

Objet de la délibération

Impulser une dynamique de territoire autour de l'économie circulaire avec la mise en place d'une démarche d'éco-exemplarité des services de VGA.

Exposé des motifs

La loi de transition énergétique souligne le rôle exemplaire que peuvent avoir les administrations en matière de consommation responsable, de production et de prévention des déchets.

Depuis plusieurs années, VGA, acteur incontournable en termes de gestion environnementale sur le territoire, a vu comme une évidence de développer l'éco-exemplarité au sein de ses services.

Si la réduction des déchets concerne l'ensemble des acteurs du territoire, il n'en est pas moins des services de VGA, qui ont un rôle pionnier pour amorcer les changements de comportement.

En effet, dès lors qu'une collectivité montre l'exemple dans ses prescriptions, elle devient plus crédible pour inciter ses usagers à agir.

Avoir une politique d'achats favorisant les éco-produits, réduire nos consommations d'eau, d'électricité, de papier, améliorer la gestion de nos déplacements, sensibiliser les agents au tri, etc... sont des exemples d'actions exemplaires.

Les étapes de la démarche :

- 1 – Signature de la Charte d'éco-exemplarité : elle formalise l'engagement de VGA dans la réduction de sa production de déchets et le renforcement des actions dans la structure.
- 2 – Réalisation d'un diagnostic (par structure) :
 - Il permet de s'autoévaluer afin de mener une réflexion sur les possibilités de réduction de volume et de toxicité des déchets ;
 - Il permet de recenser les initiatives et bonnes pratiques dans ce domaine ;
 - Il permet d'identifier et analyser les besoins du service.
- 3 - Rédaction d'un programme d'engagements :
 - Il recense les actions engagées par le service, les objectifs et les échéances,
 - Il propose le pilotage de la mise en œuvre d'actions concrètes et immédiates.
- 4 - Remise du label : une fois les actions engagées, il peut être apposé sur les correspondances, entre autres (signatures, etc...), du service afin de s'afficher « Service de VGA éco-exemplaire » de la prévention des déchets et de communiquer sur sa démarche auprès de ses usagers, prestataires de services, etc...

Chaque service devra identifier une personne référente, qui sera chargée d'animer cette démarche aux côtés du coordonnateur du service environnement.

Le service environnement propose également d'accompagner les 43 communes de VGA dans la mise en place de cette démarche territoriale d'éco-exemplarité.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve la charte d'éco-exemplarité des services de VGA

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	79	
<i>Pour</i>	79	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage

Le 1^{er} avril 2019

Fait à Sainte-Bazeille, le 28 mars 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,